Journal de la société statistique de Paris

ÉMILE YVERNÈS

Chronique semestrielle de statistique judiciaire

Journal de la société statistique de Paris, tome 35 (1894), p. 357-360 http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1894_35_357_0

© Société de statistique de Paris, 1894, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.



Article numérisé dans le cadre du programme Numérisation de documents anciens mathématiques http://www.numdam.org/

III.

CHRONIQUE SEMESTRIELLE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE.

Depuis notre chronique de septembre 1893, le Ministère de la justice a publié les deux comptes de 1890; nous en profiterons pour donner, en ce qui concerne les grands faits, les chiffres de la période quinquennale 1886-1890.

STATISTIQUE CRIMINELLE.

Affaires criminelles et correctionnelles. — Le tableau suivant présente toutes les affaires de cette nature, sur lesquelles les autorités judiciaires ont statué et la suite qui leur a été donnée :

	1886 .	1887	1888. —	1889. —	1890
Cour	d'assises.				
Affaires jugees contradictoirement . ,	3,252 229 31	3,164 227 29	3,126 197 26	2,950 173 28	2,982 187 33
Tribunaux	correction	nels.			
Affaires du ministère public	$\substack{169,394\\5,638\\12,688}$	170,537 4,986 15,585	171,107 4,880 14,152	173,129 5,222 12,458	174,680 4,816 12,270
Affaires abandor	inées apre	s examen.			
Classées sans suite	227,276 12,485 119 431,112	239,061 11,491 107 445,187	$240,419 \\ 10,536 \\ 118 \\ \hline 444,561$	245,935 10,076 99 450,070	243,515 10,460 123 449,066

C'est, en moyenne, 1,167 affaires dénoncées par 100,000 habitants, ou 86 habitants pour 1 affaire.

Au point de vue de la nature des crimes, on ne relève, d'une année à l'autre, que de légères oscillations sans explication possible. Parmi les délits jugés, ceux de vol, de vagabondage et de mendicité supportent, à eux seuls, l'augmentation: 71,138 en 1890 au lieu de 65,309 en 1886, soit 5,829 de plus, et l'accroissement total n'est que de 5,286. Quant aux affaires classées sans suite, elles sont toujours de plus en plus nombreuses; l'élévation du chiffre de 1889 est uniquement due a l'amnistie du 19 juillet, qui a arrêté un grand nombre de poursuites commencées. Mais un fait particulièrement regrettable, c'est l'augmentation incessante des crimes et délits impoursuivis faute de pouvoir en découvrir les auteurs: 71,798 en 1886 et 81,683 en 1890, soit 30 et 32 p. 100 du total des affaires abandonnées (crimes 62 5 p. 100; delits 30.5 p. 100 en 1890) et 16 et 18 p. 100 de celui des infractions dénoncées.

Récidive. — La progression de la récidive s'accentue toujours :

		1886	1887. —	1888	1889. —	1890. —
Accusés et prevenus) condamnés.	Total En récidive	202,401 92,825 45 p 100	93,887	95,871	98,159	100,781

La loi de 1885 sur la relégation n'a pas réduit le nombre des récidivistes. Espérons que celle du 26 mars 1891 sur le sursis à l'exécution de la peine produira des elfets plus salutaires.

Affaires de simple police. — Pendant les années 1886 à 1890, les tribunaux de simple police ont jugé 1,905,027 affaires se répartissant ainsi, année par année, eu égard à leur nombre et à leur nature :

		1886. —	1887. —	1888. 	19 89 .	1890. —
Contraventions	aux lois et rè (la sûreté et la tranquillité publiques. glements sur / la propreté et la salubrité publiques. rurales	177.138 55,982 40,453 114,344	55.990	55.644	167,451 54.741 37.587 109.955	176,596 57,197 37.193 120,848
	Total	387,917	383,362	372,180	369.734	391,834

L'accroissement de 1890, par rapport à 1889; porte principalement sur les contraventions en matière de roulage (diverses): 81,770 au lieu de 71,879 et sur les infractions à la loi relative à l'ivresse publique: 49,167 au lieu de 44,855.

Morts accidentelles et suicides. — Ces événements donnent toujours lieu à des enquêtes officieuses ou à des instructions judiciaires en vue de vérifier si la mort a bien le caractère que lui attribue le procès-verbal.

	1886.	1887. —	1888 .	1889.	1890.
Morts accidentelles	. 12,498	5 12,657	12,313	12,400	12,468
Suicides	. 8,18	7 8,202	8,451	8,180	8,410

Comme on le voit, le nombre des morts accidentelles et celui des morts volontaires restent stationnaires.

STATISTIQUE CIVILE ET COMMERCIALE.

Nous avons cru devoir résumer, dans un tableau synoptique, les travaux les plus importants accomplis par les diverses juridictions civiles et commerciales :

	1886.	1887.	1888.	1889.	1 89 0.
Cours	d'appel.				
Affaires civiles \ a juger	20,656 12,364	20.117 12,089	19.540 12,111	18,473 11,439	18,074 11,464
Tribuna	ux civils.				
Affaires du rôle à juger	203,149 157,535 69.857	205,375 160,287 69,780	200,476 155,754 70,623	196.361 154,242 70,606	189,879 148,835 70,561
Tri bunau x d e commerce et tribuna	ux civils j	iugeant coi	nmerciale	ment.	
Affaires	252,088 233,952 35,658	235.502 218,507 34,732	217.999 201.485 33,744	210,290 194,289 39,673	195,679 180,228 36,39 1
Tribunau	x de paix.				
Affaires de compétence da juger terminées	323.796 314,929	319.843 310,971	314.401 305,683	309,411 301,248	300,689 293,038

Ainsi, le nombre des affaires civiles et commerciales soumises aux cours et tribunaux a constamment diminué. En cinq ans, la réduction a été de 12 p. 100 pour les cours d'appel, de 6 p. 100 pour les tribunaux civils, de 22 p. 100 pour la juridiction commerciale et de 7 p. 100 pour les justices de paix.

Divorces et séparations de corps. — En présence des articles déjà publiés, sur ce point, par MM. J. Bertillon et V. Turquan (1), il nous sera permis d'être très bref. De 1886 à 1890, il a été prononcé 28,090 divorces et 9,019 séparations de corps :

	DIA	ORCES.	SÉPARATIONS DE COR		
	Nombre d	les demandes	Nombre d	les demandes	
	formées.	accueillies.	formées.	accueillies.	
	_	-	-		
1886	4,581	4,005	3,017	2,206	
1887	6,605	5,797	2,549	1,896	
1888	6.247	5,482	2.170	1,694	
1889	7,075	6.249	2,194	1,653	
1890	7,456	6,557	2,041	1,570	

D'après les relevés de M. Turquan, il n'a été enregistré à l'état civil, pendant ces cinq années, que 21,482 divorces, chiffre inférieur de 6,608 à celui des divorces prononcés. Il est difficile de s'expliquer cette différence, la transcription devant être faite dans un délai de deux mois à partir du jour où la décision est définitive. A défaut de cette transcription, dit l'article 252 du Code civil (loi de 1886), le divorce est considéré comme nul et non avenu. En est-il ainsi pour 6,608 divorces ou 23 p. 100 du total ?

Ventes judiciaires d'immeubles. — Le nombre total de ces ventes, qui était monté de 28,069 en 1886 à 31,744 en 1889 est redescendu à 30,772 en 1890; celui des saisies immobilières, notamment, est de 13,288 en 1890 après avoir été de 14,278 en 1889; il y a eu, par conséquent, en 1890, une certaine amélioration.

	Nombre	Montant de	PS .
	des ventes.	prix d'adjudication.	frais.
1886	28.069	457,995,948 ^f	19,129,750f
1887	30,229	407,357,193	20,496,018
1888	31,313	449.231.128	20,930,635
1889	31,744	434,866,852	20.789,124
1890	30,772	430.635,020	20,348,643

Si l'on envisage séparément les ventes dont le produit n'a pas dépassé 500 fr., on relève une moyenne de frais de 133 fr. 08 par 100 fr. du prix. Ce résultat n'est pas celui qu'on attendait de la loi du 23 octobre 1884.

Ordres. — Ces procédures qui ont pour but la distribution du prix de vente d'immeubles entre les créanciers privilégiés et hypothécaires d'après l'ordre des premiers et le rang des seconds, suivent, en général, le mouvement des saisies immobilières. Les jugescommissaires en ont réglé eux-mêmes 9,938, en moyenne annuelle, de 1886 à 1890.

	Nombre	Montant des so	sommes	
	des	réclamées ou pour les-		
	ordres.	quelles il a été fait des productions.	à distribuer.	
	_	-		
1886	8,332	288,900.212f	157,154,494	
1887	9,159	286,700,627	172,479,828	
1888	10,159	303,265,107	172,033,991	
1889	10.758	303,239,085	170,028,675	
1890	11,280	336,626,449	169,464,269	

⁽¹⁾ Voir Journal: 1884, pages 28, 57 et 213; 1890, page 106, et 1894, page 201.

Les six dixièmes de ces procédures ont été réglées à l'amiable par les magistrats (loi de 1858). Les créanciers ont perdu 44 fr. 62 p. 100. Chaque ordre judiciaire a coûté environ 720 fr. et chaque ordre amiable 330 fr.

Contributions. — La distribution proportionnelle du prix de vente de meubles a donné les résultats suivants :

1886	1,413	73,187,870 ^f	10,374.200 f
1887	•	69,867,058	9,837,053
1888	-,	85,407.233	11,682,436
1889	• /	65,174,187	10,682,775
1890	. 1,579	73,317,753	9,887,799

La perte subie par les créanciers chirographaires, dans les contributions, est considérable : 85 fr. 71 par 100 fr. La moyenne des frais, par procédure, a été de 553 fr.

Faillites. — Nous ne nous occuperons que des faillites terminées par concordat ou par liquidation soit de l'actif abandonné soit de l'union.

	Nombre des	Montant de l'actif		Montant du passif			
	faillites.	immobilier.	mobilier.	privilegie.	hypothecaire.	chirographaire.	
1886	3,972	26,395,694f	69,402,054f	10,274,326f	27,384,237	304,215,914f	
1887	3,640	23,285,774	52,349,722	8,738,865	37,532,406	246,909,430	
1888	3,726	23,735,401	79,754,496	11,732,691	22,500,976	356,092,977	
1889	3,444	20,038,871	98,461,680	15,009,359	25,477,624	130,429,364	
1890. '	3,074	22,576,470	239,937,829	72,065,335	23,944,514	448,290,443	

De 1886 à 1889, la moyenne proportionnelle de la somme recouvrée par les créanciers chirographaires, après paiement des dettes privilégiées et hypothécaires, n'a été que de 17 fr. 55 p. 100 fr.; en 1890, elle s'élève à 37 fr. 14 p. 100 fr., parce que la faillite de l'*Union générale*, ouverte en 1882 et close en 1890, présentait, à distribuer, au prorata, un actif de 134,798,679 fr. pour un passif chirographaire de 197,347,998 fr.

Liquidations judiciaires. — Du 4 mars au 31 décembre 1849, il avait été terminé 960 procédures par concordat avec ou sans abandon d'actif et par règlement de comptes des liquidateurs après refus de concordat. Les créanciers chirographaires n'avaient perçu que 30 fr. 50 p. 100 de ce qui leur était dû. Cette somme proportionnelle s'est élevée, en 1890, à 78 fr. 48 p. 100, pour 1,564 procédures, par suite de la présence, parmi elles, de la liquidation de la Compagnie franco-algérienne dont l'actif, après vérification, atteignait 50,396,308 fr. quand le passif ne dépassait pas 9,329,801 fr.

Sociétés par actions. — Il a été déposé, en 1890, aux gresses des tribunaux de commerce 487 actes constitutifs de sociétés par actions, présentant, ensemble, un capital social de 427,549,032 fr., soit 22 millions de moins qu'en 1889 pour 365 sociétés.

En ce qui concerne les conseils de prud'hommes, nous renvoyons le lecteur au numéro d'août du Journal, page 307. Quant aux bureaux d'assistance judiciaire et aux juges de paix dans leurs attributions conciliatoires, nous leurs consacrerons des études spéciales, à cause des propositions et projets de loi dont le Parlement est saisi.

Émile Yvernès.